

Article sélectionné dans
la matinale du 25/01/2017 [Découvrir l'application](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e) (http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?
re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e)

Au tribunal, l'historien Georges Bensoussan face aux associations antiracistes

L'historien de la Shoah est poursuivi pour avoir assuré que « dans les familles arabes en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de sa mère ».

LE MONDE | 26.01.2017 à 06h43 • Mis à jour le 26.01.2017 à 11h16 | Par Raphaëlle Bacqué (/journaliste/raphaelle-bacque/)

La salle d'audience de la 17^e chambre du tribunal de grande instance de Paris s'est remplie en un éclair mais, indice des affaires importantes, une centaine de personnes attendent encore à la porte, ce mercredi 25 janvier, dans l'espoir d'assister au procès de l'historien Georges Bensoussan, poursuivi pour « *provocation à la haine raciale* ».

Aux bancs des parties civiles ont pris place les grandes associations antiracistes, Ligue des droits de l'homme, Licra, MRAP, SOS-Racisme ainsi que le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), à l'origine de ce signalement et dont le parquet s'est saisi afin de poursuivre l'historien du Mémorial de la Shoah.

Lire aussi : Georges Bensoussan : des « Territoires perdus » à « Une France soumise » (/societe/article/2017/01/26/georges-bensoussan-des-territoires-perdus-a-une-france-soumise_5069372_3224.html)

Dans la salle des pas perdus, chacun a déjà reconnu la silhouette fiévreuse d'Alain Finkielkraut qui doit témoigner en faveur de Georges Bensoussan. C'est lors de l'émission « *Répliques* » (<https://www.franceculture.fr/emissions/repliques/le-sens-de-la-republique>), que le philosophe et académicien produit et anime sur France Culture depuis plus de trente ans, que Georges Bensoussan a prononcé, le 10 octobre 2015, les mots qui lui valent ce procès.

Une citation démentie

« *Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un autre peuple au sein de la nation française, qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratique qui nous ont portés* », affirmait alors l'historien de la Shoah, invité à débattre avec le politologue spécialiste de l'immigration Patrick Weil. « *Il n'y aura pas d'intégration tant qu'on ne se sera pas débarrassé de cet antisémitisme atavique qui est tu comme un secret* », avait poursuivi l'auteur de nombreux ouvrages dont *Les Territoires perdus de la République* (Mille et une nuits, 2002).

Avant de citer en renfort de ses propos : « *Un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage, vient de dire dans un film qui passera sur France 3 : "C'est une honte que de maintenir ce tabou, à savoir que dans les familles arabes en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de sa mère."* »

Smaïn Laacher, qui est au demeurant français et enseignant à l'université de Strasbourg, a démenti la citation dans les jours qui ont suivi. « *Je n'ai jamais dit ni écrit nulle part ce genre d'ignominie* », avait-il affirmé sur *Mediapart* (<https://blogs.mediapart.fr/laacher/blog/161015/la-mise-au-point-de-smain-laacher>), en réclamant un droit de réponse et en annonçant le dépôt d'une plainte.

En vérité, la citation de Smaïn Laacher dans *Profs en territoires perdus de la République ?*, le film auquel M. Bensoussan faisait référence, est légèrement différente : « *Cet antisémitisme, il est déjà déposé dans l'espace domestique. Il est dans l'espace domestique et il est quasi naturellement déposé sur la langue, déposé dans la langue* », disait précisément M. Laacher avant de poursuivre : « *Des parents à leurs enfants... quand ils veulent les réprimander, il suffit de les traiter de juif. Bon. Mais ça, toutes les familles arabes le savent. C'est une hypocrisie monumentale que de ne pas voir que cet antisémitisme, il est d'abord domestique.* »

Georges Bensoussan se défend de toute essentialisation

Qu'importe que M. Laacher ait retiré sa plainte en février 2016. Les mots de Georges Bensoussan à « Répliques » ont valu à France Culture une mise en garde du Conseil supérieur de l'audiovisuel et surtout un signalement déposé par le CCIF devant le parquet qui a décidé de poursuivre.

La présidente du tribunal, Fabienne Siredey-Garnier, a souhaité en avoir le cœur net. Devant elle, se tient Lila Charef, responsable du service juridique du CCIF, coiffée d'un grand foulard qui tombe sur ses épaules. « *Le CCIF s'est créé en 2003, après avoir constaté le climat islamophobe qui entourait les débats de la commission Stasi qui préparera la loi sur le voile* », commence-t-elle. La présidente l'interroge pied à pied sur la définition extensive qu'elle semble avoir de l'« *islamophobie* » et les accointances supposées du CCIF avec les salafistes.

Lila Charef : « *Je suis ici en tant que partie civile et nous sommes au procès de Georges Bensoussan. Je ne voudrais pas que les rôles soient inversés.* » La présidente : « *Ils ne le sont pas.* » L'avocat du CCIF vient à la rescousse : « *Ce qui nous a paru inadmissible, c'est d'attribuer l'antisémitisme à l'ensemble d'un groupe. C'est cette essentialisation.* »

Tranquillement, Georges Bensoussan a décidé de faire sa propre exégèse, afin de se défendre de toute essentialisation.

« *Dire qu'on tète l'antisémitisme avec le lait de sa mère signifie qu'on le transmet culturellement. Je n'ai pas parlé d'une transmission par le sang qui supposerait une transmission génétique. Et je maintiens que dans une partie des familles arabes, en France, l'antisémitisme s'enseigne. Je n'ai pas inventé Mohamed Merah. Je n'ai pas inventé les frères Kouachi qui, après l'attentat de Charlie, ont demandé à l'imprimeur chez qui ils se sont réfugiés s'il était juif !*

– *Mais vous avez dit "toutes les familles arabes"*, fait remarquer la présidente.

– *C'était dans le feu de la conversation. Je ne parle que d'une fraction de la communauté musulmane. Mais je rappelle que Smaïn Laacher lui-même dit "toutes les familles arabes le savent".* »

Finkielkraut évoque un « antiracisme dévoyé »

Voici Alain Finkielkraut. « *Je suis né en 1949...* », commence le philosophe, avant de rectifier devant le sourire de la présidente : « *Euh... 1949. A force de me faire traiter de passéiste, je me vieillis tout seul !* » Puis il en vient à l'essentiel à ses yeux : « *Un antiracisme dévoyé vous demande de criminaliser une inquiétude, au lieu de combattre ce qui la fonde. Si le tribunal cède, ce sera une catastrophe intellectuelle et morale.* »

La Licra a fait citer l'un de ses membres, le journaliste franco-algérien Mohamed Sifaoui. « *J'ai honte pour ces sociétés abreuvées par la culture de l'indifférence quand elles ne sont pas nourries à la mamelle de la haine antisémite* », a-t-il écrit autrefois.

Quelle est la différence avec le propos de M. Bensoussan, interroge la présidente ? « *J'ai dénoncé un antisémitisme culturel*, répond-il en rappelant qu'il fait l'objet de menaces des islamistes, *mais il est malhonnête de dire qu'il existe dans chaque famille musulmane.* »

Nacira Guénif, sociologue à l'université Paris-VIII, citée elle aussi par les parties civiles, vient à son tour faire un long exposé où elle assure que l'insulte « *espèce de juif, mes excuses* », souvent utilisée en arabe « *est passée dans le langage courant et ne signifie pas la haine des juifs* ». « *C'est une expression figée qui fait partie du langage courant. Déshistoriciser des expressions, c'est essentialiser* », soutient-elle.

La présidente lui fait remarquer qu'un peu plus loin, assis sur les bancs du tribunal, Alain Finkielkraut n'a pu s'empêcher de rire en l'entendant. La procureure a requis une amende de 1 500 euros à l'encontre de M. Bensoussan. Jugement le 7 mars.